

DEMANDE DE SERVICE MANIFESTATION PONCTUELLE

Tout formulaire
**partiellement ou mal
rempli** ne sera pas pris en
compte.

Pour garantir la prise en
charge de votre demande,
le formulaire doit être
réceptionné par nos
services **3 semaines
minimum avant** la
manifestation.

MANIFESTATION

Nom.....

Date ou du au

Lieu

ORGANISATION

☐ Association

☐ Organisme public

☐ Autre

Nom

Personne référente

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Téléphone E-mail

FACTURATION (si différente de la personne référente)

Nom..... Prénom.....

Adresse : N° Voie

Code postal Commune

Téléphone E-mail

TARIFS HT (SOUMIS AU TAUX DE TVA EN VIGUEUR EN 2025)

	Qté	Prix unitaire	Nbre de collectes souhaitées/sem (si manifestation > ou = 1 semaine) *	sous total
BAC OM (poubelle grise) 240 Litres Collecte et traitement des ordures ménagères		19.55€ (par levée)		
BAC CS (poubelle jaune) 360 Litres Collecte et traitement des déchets recyclables		13.03 € (par levée)		
BAC CS (poubelle jaune) 660 Litres Collecte et traitement des déchets recyclables		13.03 € (par levée)		
BAC Biodéchets 120 Litres Collecte et traitement des biodéchets		16.94 € (par levée)		
Supports bi-flux Mise à disposition (selon disponibilité)		/	/	/
Rouleau de sacs de tri 30 sacs de 50L		5 €	/	
Part fixe par manifestation (livraison et retrait des bacs)	/	50.99 €	/	50.99 €
Total (estimation)				

* exemple : je souhaite 5 bacs OM 240L pour 2 semaines et 2 collectes par semaine:
 $5 \times 19.55 = 97.75 \times 4 = 391\text{€}$

La facturation s'effectuera sur la base de ce document. Cependant celle-ci pourra varier si la prestation réelle est différente de celle indiquée ci-dessus.

Le dépôt de sacs d'OM (ordures ménagères) en dehors des bacs ne sera pas accepté et sera considéré comme dépôt sauvage et sujet à verbalisation.

En cas de perte, vol, ou dégradation du matériel, la tarification supplémentaire en vigueur sera appliquée.

Conformément à l'arrêté intercommunal en vigueur portant réglementation sur la collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile, article : Les manifestations.

☐ Je certifie l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance du règlement de service en vigueur.

Fait à le

Signature :



INFOS ET RENSEIGNEMENTS :
www.jetrie-paysdesainteodile.fr

VEOLIA, délégataire de la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile
 36 rue du Maréchal Koenig, CS 50085, 67213 Obernai Cedex

0 800 97 41 67 (appel gratuit)
infodechets@ccpsodile.fr

